



PROJET EDUCATIF

ESPACE ADOS

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
156 route de Mahoumic
40300 Peyrehorade
Tél. : 05 58 73 60 03
Mél : espaceado@orthe-arrigans.fr



Présentation des intentions éducatives de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans

Le Projet Global de Territoire est créé pour l'intérêt du public accueilli. C'est un cadre conçu pour que l'ensemble des acteurs éducatifs gravitant autour des enfants et des adolescents puisse se coordonner dans le but d'organiser leurs actions en respectant le rythme et les besoins de chacun. Des comités de pilotage sont réalisés au minimum une fois par an.

Celui de notre communauté s'étend donc sur tout le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans et a été signé en décembre 2020.

Le PGT cible 8 grands objectifs :

- ✓ Promouvoir et développer la cohérence éducative sur le territoire.
- ✓ Promouvoir et développer une égalité dans l'accès aux activités de découverte, sportives, artistiques et socioculturelles.
- ✓ Prêter une attention particulière aux familles avec enfants en situation de handicap et ou de précarité.
- ✓ Favoriser l'autonomie, l'émancipation des jeunes et leur engagement citoyen.
- ✓ Mettre en œuvre une continuité éducative entre tous les temps de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire, extrascolaire).
- ✓ Développer l'offre de soutien à la parentalité.
- ✓ Promouvoir l'information des familles.
- ✓ Garantir l'accès aux droits et aux services.



Projet pédagogique de l'espace ados

Le public Accueilli :

Dans le cadre du service jeunesse, la communauté de communes organise un accueil collectif de mineurs et des animations pour les jeunes de 11 à 17 ans dans les locaux de l'espace ados.

Les jeunes seront répartis par groupe d'âge homogène :

- Les pré-adolescents de 11 à 13 ans.
- Les adolescents de 14 à 17 ans.

Ces groupes fréquenteront les mêmes lieux et seront amenés ponctuellement à participer ensemble à la même activité.

Les objectifs généraux sont :

- ✓ Favoriser l'apprentissage et l'accession des jeunes à leur autonomie.
- ✓ Favoriser l'inclusion sociale.
- ✓ Favoriser l'ouverture d'esprit, la curiosité.
- ✓ Faire découvrir un environnement habituel ou inhabituel.

Les moyens opérationnels :

- ✓ Favoriser l'apprentissage et l'accession des jeunes à leur autonomie :

Mise en place de projets à caractère social, culturel et sportif où les jeunes seront mis le plus souvent possible en positions d'acteurs. Ainsi ils seront associés : à la préparation et aux vécus des projets, à la préparation, aux choix des activités et à son évaluation.

- ✓ Favoriser l'inclusion sociale :

L'espace ados est un lieu de rencontres et d'échanges où l'on peut simplement venir écouter de la musique ou discuter avec ses ami(e)s. Mais c'est également un lieu qui sert de point de départ aux jeunes pour organiser leurs loisirs et réaliser leurs projets.

- ✓ Favoriser l'ouverture d'esprit, la curiosité :

Découvrir de nouvelles pratiques culturelles ou sportives.

Aller à la découverte de différents modes de vie par des rencontres avec d'autres jeunes du territoire, de la région ou du pays.

- ✓ Faire découvrir un environnement habituel ou inhabituel :

Proposer des activités liées au milieu naturel, social et culturel.

Proposer des activités d'éducation à l'environnement.

Les actions :

Les animateurs utilisent différentes démarches pédagogiques telles que :

- ✓ **Les APS (Activités Physiques et Sportives)** : escalade, jeux sportifs, jeux de précision, jeux de rapidité ou de vitesse, roller skate etc.

- ✓ **Les ACA (Activités Culturelles et Artistiques) :** peinture, danse, pratiques instrumentales, jeux de société, bricolage, activités manuelles, concours photos etc.
- ✓ **Les APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) :** canoë, équitation, sorties vélo, randonnées, tir à l'arc etc.
- ✓ **Les NPLE (Nouvelles Pratiques de Loisirs et Educatives) :** Activités scientifiques et techniques, activités numériques, activités environnementales, projets citoyens.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

ID : 040-200069417-20220524-2022_90-DE



La diversification des activités permet d'accompagner l'adolescent vers une évolution physique et morale visant l'autonomie et son épanouissement.

Les activités spécifiques le nécessitant, seront encadrées par des professionnels diplômés, dans le respect des règles de sécurité spécifique à chacune des disciplines.

Les contre-indications éventuelles liées à certaines activités, devront être très clairement notifiées sur la fiche d'inscription à l'endroit prévu à cet effet.

A travers toutes ces actions le directeur et l'équipe d'animation intégreront de manière pédagogique les valeurs de la république :

La liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

La vie quotidienne :

Les jeunes seront associés au maximum à la préparation et aux choix des activités. Nous laissons la possibilité aux adolescents de proposer les animations qu'ils souhaitent faire plusieurs fois par semaine.

Au quotidien l'équipe d'animation sera à l'écoute des envies des adolescents. Lors des moments sans activités le dialogue avec les adolescents est primordial. Les adolescents doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs envies et de participer à l'élaboration des animations ou proposer des nouvelles idées animations. Les adolescents ont à disposition une multitude de jeux de société. Ces moments de calme peuvent servir à faire éclore des débuts de projets.

Les sorties :

Elles se prépareront si possible avec les jeunes, ou leurs parents, qui seront invités à participer avec nous à leurs élaborations.

Les transports seront assurés avec 1 ou 2 minibus de 9 places disponibles sur la communauté de communes ou bien le seront par un transporteur privé.

Les sorties ont pour objectif de donner le goût aux jeunes de faire des choses positives de leur temps libre et prévenir ainsi les conduites à risques favorisés par l'oisiveté et l'addiction aux écrans qui les enferment souvent pendant de longues périodes dans leur chambre.

La facturation des activités se fera par courrier en fin de période.

Les séjours/mini séjours :

De 1 à 4 nuits qui correspond aux attentes des jeunes, ils seront organisés :

Pour les adolescents les objectifs liés à l'autonomie et à la responsabilisation seront particulièrement développés pendant ces mini-séjours.

Les séjours devront être portés par un moins 1/4 des jeunes y participant, dans le cadre des projets landes imaginations. Ils devront définir, écrire et défendre le projet auprès de la SDJES, la CAF, MSA, CD 40.

Des mises en situation seront proposées aux jeunes qui auront des leur capacité à se débrouiller seuls. Dans un cadre sécurisé par contractualisé avec les jeunes, les ados pourront par exemple : faire camp de tentes, préparer un repas en séjour, gérer des temps libres identifiées et concertées.

Les jeunes seront sensibilisés aux règles de la vie quotidienne, de sécurité et d'hygiène alimentaire et corporelle.

Les parents qui le souhaitent devront adhérer au projet et pourront donner leur avis.

Les soirées :

Elles sont à l'initiative de l'équipe d'animation ou sur demande des jeunes et sont alors programmées, par exemple : soirée vidéo, barbecues, à thèmes, jeux ou dansantes. Cette ouverture devra se limiter aux horaires prévus dans le planning d'ouverture de la structure maximum 21h30.

Les projets familles et évènements communautaire :

Le service jeunesse participe aux évènements qui rythme la vie de la communauté de communes (fêtes, carnaval, journée 1.2.3 familles, ...)

Il doit également être force de proposition et monter des projets capables de réunir les familles lors d'évènements sportifs ou citoyen (fête de la jeunesse, rallye famille, rando vélo, rollers etc.).

Les projets familles ou les évènements communautaire auxquels nous participons peuvent avoir lieu en soirée ou le week-end.

Les liens avec les centres de loisirs :

Une passerelle est organisée ponctuellement le mercredi et pendant les vacances scolaires pour permettre de répondre aux besoins de découverte des enfants de 10 à 11 ans (du Cm2 au collège). Elle permettra d'attirer les 10-11 ans qui fréquentent de moins en moins les centres de loisirs et ainsi faire découvrir l'espace ados.

Elle résulte de l'interrogation des élus et des animateurs qui souhaitaient adapter l'offre de loisirs, à ce public, entre deux âges, en demande à la fois d'autonomie et d'un cadre sécurisant pour les parents.

Cette passerelle permet un accompagnement progressif du passage de l'enfance vers l'adolescence.

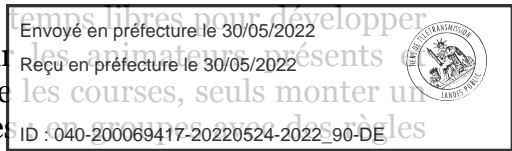
Sur un lieu repère, l'équipe éducative de la passerelle accompagnera les enfants dans leur autonomie et leur prise de responsabilité. Le local de l'espace ados sera un réel lieu de vie pour les enfants.

(cf note spécifique)

L'accueil d'enfant en situation de handicap :

Actuellement aucun jeune en situation de handicap n'est accueilli à l'espace ados. Toutefois cela est possible. Pour mener à bien l'accueil d'un jeune en situation de handicap, il sera nécessaire de prévoir :

- Une rencontre avec les parents afin de connaître le quotidien du jeune, les aménagements nécessaires (transport spécifique en cas de fauteuil roulant), ses éventuels traitements, les attitudes à avoir ou à éviter...)
- Une rencontre avec le jeune afin de présenter l'équipe, la structure, le programme d'activités...
- Un accueil progressif
- Effectuer des bilans réguliers avec la famille.





La direction :

Elle est assurée par Damien VOISIN, titulaire d'un brevet d'état et de la certification complémentaire de direction d'un accueil collectif de mineurs.

Un bureau sert à la direction de l'accueil pour la gestion des plannings d'activités, les inscriptions et la gestion du personnel.

- ✓ Les inscriptions peuvent se faire sur rendez-vous ou pendant les temps d'accueil auprès du responsable.
- ✓ Les jeunes devront fournir une fiche de renseignement complète et une autorisation parentale, documents valables un an.
- ✓ Un reçu du trésor public sera remis aux payeurs dans le cadre des activités jeunesse.

Les fonds seront gardés dans un coffre-fort puis remis au trésor public avec les documents légaux relatifs aux opérations financières.

Le rôle et les attentes professionnelles de la direction :

Le directeur aura un rôle pédagogique :

- ✓ Préparer le projet pédagogique.
- ✓ Organiser les sorties.
- ✓ Organiser des réunions de préparation et de bilan.
- ✓ Veiller au respect des règles de vie et de sécurité.
- ✓ Aider l'équipe d'animation à la mise en place des activités.
- ✓ Rencontrer les parents et faire le lien.
- ✓ Gérer l'équipe d'animation.

Le directeur aura un rôle administratif :

- ✓ Écrire le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif du territoire.
- ✓ Mettre en place les plannings horaires de l'équipe d'animation.
- ✓ Gérer le matériel pédagogique.
- ✓ Veiller au respect des règles de désinfections et de la distanciation.
- ✓ Faire le lien entre sa collectivité, le service et le tissu associatif local.
- ✓ Faire le lien entre sa collectivité, son service et les partenaires institutionnels.

(DDCS, SDJES, CAF, Education Nationale).

- ✓ Participer au recrutement de son équipe d'animation.
- ✓ Participer à la gestion du budget en relation étroite avec le comptable.

Le directeur construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil collectif de mineurs. Il est le garant du bon fonctionnement de l'espace ados. Il devra instaurer une dynamique de confiance entre son équipe et lui.

Il coordonne la mise en place des activités et encadre l'équipe d'animation.

Il est responsable du bon fonctionnement pédagogique, humain et matériel de l'espace ados, sous l'autorité du président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Il est quotidiennement sur le terrain afin d'appuyer et de soutenir l'équipe d'animation.

Si le directeur est absent, la responsabilité sera confiée à une personne désignée.

L'équipe d'animation :

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022



ID : 040-200069417-20220524-2022_90-DE

Le recrutement de l'équipe est réalisé en respectant la réglementation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports en vigueur concernant le taux d'animateurs diplômés, stagiaires. Pour répondre et proposer des animations variées l'encadrement sera composé d'animateurs avec différents profils (spécificités culturelle, artistique, sportive, animation).

Les règles d'encadrement et de fonctionnement sont donc précises et clairement définies par divers textes.

50 % minimum d'animateur titulaires du Brevet D'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou plus.

20 % maximum d'animateurs non qualifiés.

L'animateur doit :

- ✓ Être médiateur au sein du groupe d'adolescents, gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie.
- ✓ Être garant de la sécurité morale, physique et affective des adolescents. Il est responsable du groupe d'adolescents.
- ✓ Écouter les adolescents et « faciliter » les échanges et partages.
- ✓ Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés.
- ✓ Aménager des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des adolescents dans le respect des règles de sécurité.
- ✓ Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène.
- ✓ Evaluer les projets menés
- ✓ Les animateurs de chaque groupe seront responsables de leur salle d'activité, ils auront à nettoyer et désinfecter le matériel et le petit mobilier utilisés en fin de journée selon le protocole sanitaire en cours.

Règlementation appliquée au service jeunesse

Le service jeunesse s'engage à respecter la réglementation en vigueur pour les accueils collectifs de mineurs et les accueils de loisirs périscolaires.

Et notamment par les actions suivantes :

- ✓ Déclaration de la structure, des ses périodes d'ouverture et des séjours qu'elle organise auprès de la SDJES des Landes
 - ✓ Affichages obligatoires dans la structure (consignes d'évacuation, numéros d'urgence ...)
 - ✓ Souscription d'un contrat d'assurance couvrant la structure et les activités qu'elle organise.
 - ✓ Mise en place d'un registre des soins, d'un registre des dysfonctionnements et de trousse à pharmacie qui seront emmenées sur les sorties.
 - ✓ Les dossiers des adolescents devront être complets (certificat médical et fiche sanitaire de liaison à jour).
 - ✓ Respect des ratios d'encadrement :
 - ✓ 1 animateur/éducateur pour 18 enfants dans le cadre des activités périscolaires.
 - ✓ 1 animateur/éducateur pour 12 enfants de plus de 6 ans dans le cadre d'un ACM.
 - ✓ 2 animateurs/éducateurs pour 12 enfants de plus de 6 ans dans le cadre d'une sortie en vélos.
 - ✓ 1 animateur/éducateur présent dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans à se baigner.
- Maximum 40 enfants en même temps.*

La sécurité



La sécurité est une situation, un état de tranquillité qui résulte de l'ID ; 040-200069417-20220524-2022_90-DE moral, affectif.

Pour cela, une nécessité : une bonne organisation matérielle et pédagogique pour donner aux adolescents un sentiment de confiance, de sécurité.

L'animateur est avant tout un adulte responsable. Il explique les interdits, les devoirs et respecte les droits.

Son autorité avec les adolescents devient naturelle.

✓ La sécurité affective :

L'équipe pédagogique devra observer tout ce que les adolescents nous donnent à voir, être capable de lire les signes, savoir les écouter, être patient. Il faut intégrer tous les adolescents dans le groupe, ne pas faire d'exclu ou de souffre-douleur, il est important qu'ils se sentent écoutés.

L'écoute est très importante.

Les adultes donnent les repères, le cadre.

✓ La sécurité physique :

Nous sommes tous responsables moralement, matériellement et juridiquement dans les activités que nous organisons. Nous devons savoir modifier les projets d'activité en fonction des événements : temps, fatigue, environnement...

L'adolescent a ses propres besoins en fonction de son âge, de sa propre évolution.

On doit toujours voir l'aspect sécurité quand on prévoit une activité.

Pour prévoir, organiser, assurer régulièrement l'animation des activités, une coordination constante doit avoir lieu entre les animateurs et plus généralement tous les adultes de la structure.

Une bonne entente, un travail en relais, une bonne coordination sont les gages de réussite et de vigilance.

Registre de présence : Chaque adolescent devra noter sur le registre son nom, son prénom, l'heure de son arrivée et l'heure de son départ.

Fichier de présence numérique : Le directeur de l'espace ados réalisera quotidiennement un comptage des présences sur informatique permettant de justifier auprès des parents et des institutions la présence de chaque adolescent à l'espace ados.

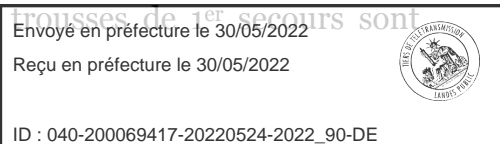
Caractéristiques des locaux et équipements utilisés.

L'espace ados dispose de :

- Deux mini bus de 9 places pour les déplacements.
- Des infrastructures culturelles et sportives de la communauté de communes.
- Deux salles d'activités.
- Une cour avec des arbres. Un terrain de pétanque et un préau couvert.
- Des sanitaires garçons / filles.
- Une salle de rangement.
- Un bureau de direction.

Et au sein même de l'espace ados d'une table de ping-pong, d'un stock de matériels travaux manuel ou bricolage, deux tablettes numériques. Armoire de rangement et mobiliers divers, ballons (foot, basket, volley, rugby, handball ...) raquettes diverses (pala, ping-pong, squash ...) cages de foot, deux malles pédagogiques d'initiation à la musique, un téléphone fixe et un téléphone portable de service.

Une armoire à pharmacie est installée dans l'espace ados et des disponibles et entretenues pour les sorties et séjours.



Le budget et les tarifs :

Le budget jeunesse est évalué en début d'année civile et il est de type comptabilité publique. Le paiement des activités se fait par mandat administratif et régie d'avance.

✓ Adhésion et tarification des activités et modalités d'encaissement :

L'adhésion annuelle est de 10 euros. Les perceptions des recettes seront sous la seule responsabilité du directeur qui est régisseur. Les inscriptions quant à elles pourront être assurées par toutes personnes de l'équipe pédagogique.

Les bons de commande seront préparés au moins deux semaines en amont de l'activité et devront obligatoirement passer par le service comptabilité pour qu'il permette l'engagement.

Chaque animateur encadrant une activité facturée devra apporter à l'issue de cette activité "le bon fournisseur à retourner avec la facture" corrigé avec la somme exacte dépensée par le service.

Il laisse au prestataire "l'exemplaire fournisseur"

Il est rappelé que chaque dépense en espèce doit être justifiée obligatoirement d'une facture.

Le coût des activités est pris en charge par les familles et la Communauté des communes en fonction du tableau de tarifs voté par le Conseil Communautaire.

De même, les tarifs des séjours organisés par l'Espace Ados, dépendent du quotient familial de la famille et sont votés en conseil communautaire. Le dispositif Land'imagination et le Conseil départemental peuvent prendre en charge une partie du coût du séjour.

✓ Modalités de participation des jeunes :

L'évaluation :

L'évaluation aura pour but de contrôler l'avancée des projets, de réguler le relationnel, de prendre des décisions pour revoir des écarts du projet, régler des problèmes et pour former le collectif.

Quels indicateurs vont nous permettre d'analyser la bonne mise en place des objectifs généraux :

- *L'avancée vers les objectifs.*
- *Le programme des activités.*
- *L'organisation du matériel et des espaces.*
- *L'organisation des groupes d'adolescents.*
- *La vie relationnelle adolescents/adolescents, adolescents/animateurs,*
- *animateurs/animateurs, animateurs/direction.*
- *Les relations avec les familles.*

Au regard de nos objectifs nous mettrons en place des évaluations suivantes.

Le respect :

- *Les jeunes sont-ils respectueux des horaires, des consignes et des règles de fonctionnement du service jeunesse et de l'espace ados.*
- *Les jeunes respectent-ils les règles d'hygiène : tenue propre, douche quotidienne en séjour ...*
- *Les jeunes adoptent-ils une attitude fair-play lorsqu'ils participent à des activités sportives ou lorsqu'ils jouent à des jeux de société.*

L'autonomie, responsabilisation et implication :

- *Repérer les jeunes qui prennent des initiatives et les valoriser (leader organisateur)*
- *Mettre en situation d'autonomie progressive, les jeunes qui n'ont pas cette qualité.*
- *Les jeunes ont-ils pris des initiatives ?*
- *Les jeunes ont-ils montré une volonté à participer à l'élaboration et l'organisation d'évènement culturel et sportif.*
- *Quels jeunes s'impliquent dans la vie de l'espace ados.*

Nous valoriserons les jeunes qui participent activement à la vie du service jeunesse et de l'espace ados en leur permettant de proposer des activités, organiser des animations avec les animateurs. 9

Bilan quantitatif

Par recueil de statistique lors des inscriptions.

- *Quel est le pourcentage de jeunes de la communauté de communes ?*
- *Quel est le pourcentage de jeunes extérieurs ?*
- *Quelle est la proportion garçons-filles ?*
- *Quelle est la fréquentation moyenne journalière ?*
- *Quelle est la répartition des jeunes par quotient familial ?*
- *Proportion par type de famille : séparé, monoparentale, en couple ... ?*
- *Quel est le nombre de participants et leur répartition par tranche d'âge lors des événements organisés ?*
- *Combien d'actions organisées par le service jeunesse et l'espace ados ont été relayées dans médias locaux et réseaux sociaux de la communauté de communes ?*

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022



ID : 040-200069417-20220524-2022_90-DE

Bilan qualitatif

Par sondage et bilan avec les jeunes en cours de période et en fin de trimestre.

- *Les jeunes sont-ils satisfaits de leur séjour, mini séjours ou activités ?*
- *Souhaitent-ils revenir aux prochaines vacances, activités ... ?*
- *Les parents ont-ils exprimés leur satisfaction ?*
- *Quelles propositions peut-on faire pour améliorer l'offre d'activités du service jeunesse et de l'espace ados.*
- *Retour des différents prestataires/associations ou partenaires lors des événements ou animations effectuées ?*
- *Qualité et retombés des animations élaborées conjointement avec l'Alsh 6/11ans et les communes de la CCPOA.*
- *Impact des parutions médiatiques de nos actions*

Les moyens et fréquence :

Collectivement à l'issue de chaque semaine une réunion aura lieu en fin de journée avec toute l'équipe pédagogique afin de :

- Contrôler l'avancée de l'écart entre le voulu et le vécu
- Réguler : discuter ensemble sur le vécu de chacun au sein de la structure, des dysfonctionnements, des problématiques.
- Prendre des décisions

Individuellement, une fiche d'auto-évaluation suivant différents critères (rôle de l'animateur, animations, place dans l'équipe, etc.) sera distribuée en début de vacances à chaque animateur. Un temps de discussion formel avec le directeur aura lieu ensuite pour chaque animateur au milieu et à la fin du mois avec l'aide de cette auto-évaluation effectuée en amont.

Ces temps auront pour but d'accompagner l'animateur, de développer ses compétences, et réguler.

Stagiaire : Le stagiaire sera suivi de manière ponctuelle par le directeur. Un temps de discussion formel sera établi de manière hebdomadaire afin de faire un point sur l'avancée de son évolution sur sa posture d'animateur. Comme pour les autres animateurs, le même outil de fiche d'autoévaluation nous permettra d'avoir un suivi cohérent sur la progression de cet animateur. Enfin, un animateur plus expérimenté fera office de référent pour le stagiaire afin de l'aider quotidiennement sur son rôle et les missions à accomplir et pourra également participer au point quotidien avec le directeur.



Le service de nettoyage

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription d'organisation de l'accueil ainsi que du protocole sanitaire en cours, tout en sachant qu'il peut évoluer.

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans a la charge du nettoyage du mobilier et des locaux. Elle intervient quotidiennement en matinée ou en fin de journée dès que l'espace ados est libre après le départ des adolescents.

La Commune de Peyrehorade a la charge du nettoyage des lieux de circulation et des sanitaires du bâtiment.

La communication

Avant chaque période de vacances scolaires, le service jeunesse édite le programme d'activités de l'espace ados avec les dates, les modalités d'inscription, les tarifs, les thèmes, ...).

Ces documents sont alors disponibles à l'espace ados et mis en ligne sur les différents supports numérique de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans : site, Facebook, portail famille...